Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 029-212901466-20260707-DELIB43_2026-DE

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MELGVEN (29140)
SEANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2026

Le sept juillet deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal de MELGVEN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Catherine ESVANT, maire.

Présents : Alexandra ANDRE-BABUSIAUX, Laurent BAUR, Sophie CABON, Bertrand CLEQUIN, Christelle CORBEL, Marie-Hélène EPARVIER, Catherine ESVANT, Christelle EVENOU, Frédéric FLAO, Sylvie FURIC, Ludivine GOURLAOUEN, Marc HERLEDAN, Gaëlle KERIBIN, Iwan KERVADEC, Dylan LE CORRE, Stéphanie LE NOC, Julien PENVEN, Marc POMMIER, Gildas PRIGENT, Yvon TANNE, Nicole TREGUIER

Procurations : Christophe MARREC a donné procuration à Christelle CORBEL, Morgane CARIOU a donné procuration à Stéphanie LE NOC.

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 21
Nombre de conseillers votants : 23
Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2026

Sylvie FURIC a été nommée secrétaire de séance, à l'Unanimité.

N°2026/43

OBJET : AMENAGEMENT D'UN BATIMENT MODULAIRE (VESTIAIRES ET SANITAIRES) AU STADE JO SELLIN

RAPPORTEUR : Bertrand CLEQUIN

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité d'améliorer les conditions d'accueil et de pratique sportive des licenciés et des usagers de l'AS Melgven ;

Considérant que les installations actuelles ne permettent plus de répondre aux besoins croissants du club et des familles ;

Considérant le projet consistant à installer un bâtiment modulaire comprenant des vestiaires et des sanitaires sur le site du stade Jo Sellin, ainsi qu'à réhabiliter le local buvette existant afin d'améliorer les conditions d'accueil du public ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

APPROUVE le lancement du programme d'aménagement d'un bâtiment modulaire au stade Jo Sellin destiné à accueillir des vestiaires et sanitaires pour les utilisateurs de l'AS Melgven.

APPROUVE la transformation et la réhabilitation du local buvette existant, avec la réalisation d'un auvent permettant aux parents, accompagnateurs et spectateurs de bénéficier d'un espace abrité lors des entrainements et des manifestations sportives.